

Fondement pour demander à consulter les conclusions d'un oral

Par **Bryan97**, le 21/11/2015 à 10:53

Bonjour,

La question est un peu difficile. Voila, je sais qu'on peut demander à consulter voir à avoir la copie des examens écrits. Concernant les oraux, est ce possible de demander à avoir accès aux notes de l'examineur pour la note attribuée? Car normalement si je ne me trompe pas pour chaque examen oral y a comme un rapport non?

Par **Emillac**, le 21/11/2015 à 11:44

Bonjour,

Le mieux ne serait-il pas de demander directement auprès du secrétariat chargé des examens ?

Supposons que, sur Juristudiant, on vous dise "*oui, oui, on peut !!!*", que ferez-vous ?

Par **Bryan97**, le 21/11/2015 à 12:25

c'est pour ça que je recherche un fondement un texte légal. Sachant que le secrétariat était déjà hésitant pour l'accès aux copies écrites...

Par **Bryan97**, le 21/11/2015 à 12:29

Je pensais à la CADA sinon en cas de refus